



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-69639>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-69639**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Forme juridique de l'acheteur** : Entité disposant de droits spéciaux ou exclusifs

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERCONNEXION DE SITES ET D'ACCES INTERNET POUR LA RTM

**Description** : La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains. La présente procédure est décomposée en sept lots distincts, ci-après énoncés : Lot 1 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 2 (Ethernet) pour les liaisons : Site St Charles - Site Astrolabe, Site St Charles - Site Capelette. Lot 2 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 2 (Ethernet) pour les liaisons : Site La Rose Métro - Site Astrolabe, Site La Rose Métro - Site Capelette. Lot 3 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 2 (Ethernet) ; Lot 4 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 3 (MPLS) et de liens téléphoniques Trunk SIP ; Lot 5 : Fourniture de services d'accès internet « grand public » ; Lot 6 : Fourniture d'un accès Internet très haut débit sur le site de St Charles ; Lot 7 : Fourniture d'un accès Internet très haut débit sur le site de La Rose Métro. Les candidats ont la possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots.

**Identifiant de la procédure** : 6673f905-9175-4293-bb21-5efd7b659535

**Identifiant interne** : EM.CE.23.060

**Type de procédure** : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée** : non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** 79, Boulevard de Dunkerque

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13235

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** La durée des accords-cadres est de quatre ans, à compter de leur date de notification.

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Lot : LOT-0001

**Titre :** LOT 1 Fourniture de services d'interconnexion de niveau 2 (Ethernet) pour les liaisons : Site St Charles - Site Astrolabe, Site St Charles - Site Capelette

**Description :** La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains. Les lots 1 et 2 ne pourront être attribués à un même titulaire. Ainsi, si le même soumissionnaire est pressenti pour l'attribution des lots 1 et 2, la RTM lui attribuera le lot 1 en priorité et ne pourra lui attribuer le lot 2.

**Identifiant interne :** LOT 1 EM.CE.23.060

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 250,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 250 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix (66%), analysé au vu du montant total indiqué au Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), sur la base des prix indiqués au Bordereau des Prix unitaires (BPU)

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com/>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 08/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Pas de code d'obligation d'exécution

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier :** Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de

l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 250 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui traite les offres :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Lot : LOT-0002

**Titre :** LOT 2 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 2 (Ethernet) pour les liaisons : Site La Rose Métro - Site Astrolabe, Site La Rose Métro - Site Capelette

**Description :** La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains. Les lots 1 et 2 ne pourront être attribués à un même titulaire. Ainsi, si le même soumissionnaire est pressenti pour l'attribution des lots 1 et 2, la RTM lui attribuera le lot 1 en priorité et ne pourra lui attribuer le lot 2.

**Identifiant interne :** LOT 2 EM.CE.23.060

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 250,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 250 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Les Prix (66%), analysés au vu du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 1 de l'Acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 à l'Invitation à soumissionner.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com/>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 08/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre** : 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Pas de code d'obligation d'exécution

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué** : Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier** : Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 250 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Lot : LOT-0004

**Titre :** LOT 4 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 3 (MPLS) et de liens téléphoniques Trunk SIP

**Description :** La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains.

**Identifiant interne :** LOT 4 EM.CE.23.060

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 1,550,000 EUR

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 1 550 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Les Prix (66%), analysés au vu du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 1 de l'Acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 à l'Invitation à soumissionner.

### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com/>,

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 08/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Pas de code d'obligation d'exécution

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué** : Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier** : Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en œuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Lot : LOT-0006

**Titre** : LOT 6 : Fourniture d'un accès Internet très haut débit sur le site de St Charles

**Description** : La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains. Les lots 6 et 7 ne pourront être attribués à un même titulaire. Ainsi, si le même soumissionnaire est pressenti pour l'attribution des lots 6 et 7, la RTM lui attribuera le lot 6 en priorité et ne pourra lui attribuer le lot 7.

**Identifiant interne** : LOT 6 EM.CE.23.060

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 180,000 EUR

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 180 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Les Prix (66%), analysés au vu du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 1 de l'Acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 à l'Invitation à soumissionner.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com/>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 08/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Pas de code d'obligation d'exécution

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier** : Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Lot : LOT-0007

**Titre** : LOT 7 : Fourniture d'un accès Internet très haut débit sur le site de La Rose Métro

**Description** : La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains. Les lots 6 et 7 ne pourront être attribués à un même titulaire. Ainsi, si le même soumissionnaire est pressenti pour l'attribution des lots 6 et 7, la RTM lui attribuera le lot 6 en priorité et ne pourra lui attribuer le lot 7.

**Identifiant interne** : LOT 7 EM.CE.23.060

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 0

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 180,000 EUR

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

## **Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 180 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

### **5.1.9 Critères de sélection**

#### **Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

#### **Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

### **5.1.10 Critères d'attribution**

#### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

#### **Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Les Prix (66%), analysés au vu du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 1 de l'Acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 à l'Invitation à soumissionner.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.achatpublic.com/>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### **Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 08/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre** : 8 MONTH

##### **Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Pas de code d'obligation d'exécution

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué** : Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier** : Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en œuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

#### 5.1.15 Techniques

##### **Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

##### **Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Lot : LOT-0005

**Titre :** LOT 5 : Fourniture de services d'accès internet « grand public »

**Description :** La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains.

**Identifiant interne :** LOT 5 EM.CE.23.060

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 210,000 EUR

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 210 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Les Prix (66%), analysés au vu du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 1 de l'Acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 à l'Invitation à soumissionner.

### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com/>,

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 08/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Pas de code d'obligation d'exécution

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier :** Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Lot : LOT-0003

**Titre :** LOT 3 : Fourniture de services d'interconnexion de niveau 2 (Ethernet)

**Description :** La présente consultation vise la passation d'un marché ayant pour objet des prestations de services d'interconnexion de sites et d'accès Internet pour la Régie des Transports Métropolitains.

**Identifiant interne :** LOT 3 EM.CE.23.060

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 0

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 110,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires** : Le présent marché public est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code). Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). En application de l'article R. 2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement de 110 000 euros HT, sur sa durée ferme soit quatre ans. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans, à compter de sa date de notification.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Description** : - Formulaire DC1 (ou équivalent) - Formulaire DC2 (ou équivalent) - Chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices - Liste de références significatives au cours des 3 dernières années - Déclaration effectif global

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes** :

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type :** Qualité

**Description :** La Valeur Technique (34%), analysée au regard de l'« Optimisation des délais de mise en service » ; au vu des délais de mise en service mentionnés par le candidat au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexe 1 de l'Acte d'engagement.

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Les Prix (66%), analysés au vu du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 1 de l'Acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 à l'Invitation à soumissionner.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com/>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 08/07/2023 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Pas de code d'obligation d'exécution

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Les candidats peuvent présenter une proposition soit en tant que candidat individuel soit sous la forme d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice. Conformément à l'article R. 2142-21 du Code, la RTM interdit aux candidats de présenter pour un marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Conformément à l'article R.2142-26 du Code, il est rappelé que la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sauf dans les cas énoncés dans ledit article. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code.

**Montage financier :** Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de

l'Acte d'Engagement (AE), aux quantités réellement mises en oeuvre. Les prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 l'Acte d'engagement, sont rémunérées par application des prix unitaires mentionnés au Tarif public du titulaire (annexe 2 à l'Acte d'engagement) auxquels sont appliquées les remises indiquées dans le tableau de remise sur le Tarif public du titulaire (annexe 3 de l'Acte d'engagement), pour les besoins concernant des prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Numéro d'enregistrement :** 05980406200087

**Adresse postale :** 80, Boulevard du Métro

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13013

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** marchespublics@rtm.fr

**Téléphone :** 0491105280

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : e57a8c95-e916-4030-aec2-b6f60239ed82 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 14/06/2024 à 15:35

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 14/06/2024